Réseau parlementaire pour
« Le droit des femmes de vivre sans violence »

BULLETIN D'INFORMATION – JUIN 2014

1er août 2014: la Convention d'Istanbul entre en vigueur

L'entrée en vigueur que nous appelions de tous nos voeux deviendra enfin une réalité le 1er août 2014.

L'élaboration, l'adoption, la signature, la ratification et l'entrée en vigueur de la Convention d'Istanbul sont le résultat d'un effort collectif qui a mobilisé les ressources et l'énergie de tous les acteurs impliqués dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes, que ce soit le Conseil de l'Europe et ses différents organes et structures, les autorités nationales, d'autres organisations internationales, dont les Nations Unies, les ONG, la société civile ou, bien sûr, les parlements nationaux.

Toutes ces institutions, et les personnes qui les animent, ont été convaincues de la capacité de cette convention à apporter une réponse effective à la détresse des victimes de la violence.

Avant même son entrée en vigueur, la Convention d'Istanbul est devenue l'instrument de référence dans ce domaine, dans nos Etats membres, mais également sur la scène internationale. La convention a, dès son adoption, contribué à une prise de conscience sans précédent du caractère inacceptable de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique.

La Convention d'Istanbul est une convention pionnière à plusieurs égards.

Elle reconnaît la violence à l'égard des femmes comme une violation des droits humains et une forme de discrimination. Elle demande aux Etats d'ériger en infractions pénales les mutilations génitales féminines, le mariage forcé, l'avortement et la stérilisation forcés. Elle place les victimes au centre des préoccupations. Et tant d'autres avancées qui en font une norme d'excellence, complétant les normes juridiques existantes et élargissant le cadre international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.

Nous ne pouvons que nous réjouir de cette prochaine entrée en vigueur, mais nous devons garder à l'esprit que le combat ne s'arrête pas là. Il s'agira tout d'abord de veiller à la mise en oeuvre de la convention. Le groupe d'experts établi par la convention, le GREVIO, aura une mission cruciale à cet égard. L'Assemblée parlementaire jouera également un rôle essentiel et novateur. Pour la première fois, les parlements nationaux et l'Assemblée parlementaire se voient reconnaître une responsabilité dans le suivi d'une convention du Conseil de l'Europe. Il faudra enfin s'assurer que d'autres pays rejoignent la liste des 11 Etats parties.

Cette entrée en vigueur est un moment de joie longtemps attendu. Elle constitue une étape importante vers la réalisation de notre objectif commun : garantir à chaque femme le droit de vivre à l'abri de la violence.

Gabriella Battaini-Dragoni,
Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe

Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

www.assembly.coe.int/stopviolence/

➔ Convention d'Istanbul - Actualités

1er août 2014 : la Convention d'Istanbul entre en vigueur !

L'Andorre et le **Danemark** ont rejoint les neuf autres pays (Albanie, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Espagne, Italie, Monténégro, Portugal, Serbie et Turquie) qui se sont engagés par leur ratification à lutter contre les violences faites aux femmes.

Forte de ces 11 ratifications, la Convention d'Istanbul entrera en vigueur le 1er août 2014. Ce résultat n'aurait pu être possible sans l'engagement des membres du Réseau et des nombreuses ONG à travers l'Europe, qui, par le biais de campagnes citoyennes, ont soutenu cette convention pionnière.

Le but de la Convention d'Istanbul est plus que jamais d'améliorer le quotidien de milliers de femmes victimes de violence. Changer les mentalités n'est pas chose aisée, mais l'entrée en vigueur de la convention est un signe prometteur.

Saint-Marin et la **Géorgie** ont signé la Convention, tandis que les **parlements français et suédois** ont approuvé la ratification.

Les membres et ami(e)s du Réseau Ana Birchall, Deborah Schembri et Robert Biedron ont de bonnes nouvelles à partager concernant la Convention d'Istanbul : la **Roumanie** devrait signer la convention dans les semaines à venir, le **parlement maltais** a débuté la seconde lecture du projet de ratification tandis que le **parlement polonais** examinera la ratification durant sa prochaine session. Espérons que l'annonce récente de l'entrée en vigueur de la Convention d'Istanbul en août prochain encouragera d'autres pays à les rejoindre.

➔ Réunions du Réseau

Violence et handicap, 24 juin 2014

« Les États parties prennent toutes mesures législatives, administratives, sociales, éducatives et autres mesures appropriées pour protéger les personnes handicapées, à leur domicile comme à l'extérieur, contre toutes formes d'exploitation, de violence et de maltraitance, y compris leurs aspects fondés sur le sexe. »

Article 16 – Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées

Un rapport de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne publié en mars 2014 révélait que les femmes en situation de handicap avaient environ deux fois plus de risques que les femmes sans handicap d'être victimes de violence physique ou sexuelle de la part de leur partenaire (34 % contre 19 %).

Les membres du Réseau se pencheront sur ce phénomène répandu mais encore largement tabou lors de leur réunion de juin. Ils auront le plaisir d'accueillir Mme Gabriella Battaini-Dragoni, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe ; Professeure émérite Gill Hague, professeure des études sur les violences faites aux femmes, centre de recherche sur le genre et la violence, département de sciences politiques, Université de Bristol, Royaume-Uni ; et Mme Ana Peláez Narváez, membre du Comité des Nations-Unies pour les droits des personnes handicapées, directrice des relations internationales auprès de l'organisation nationale espagnole pour les aveugles (ONCE) – par *vidéo-conférence*. Cette audition contribuera à la préparation d'un rapport de Carmen Quintanilla Barba intitulé « Egalité et inclusion des personnes handicapées ».

Blessées à mort : les parlementaires sont des actrices !

Le spectacle présenté lors de la réunion du Réseau en avril dernier a remporté un vif succès, grâce notamment à un casting de choix : Najat Al-Astal, parlementaire (Palestine) ; Gabriella Battaini-Dragoni, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe ; Gülsün Bilgehan, parlementaire (Turquie); Anne Brasseur, présidente de l'APCE ; Serena Dandini, auteure, écrivaine et scénariste de télévision (Italie) ; Ismeta Dervoz, parlementaire (Bosnie-Herzégovine) ; Maria Edera Spadoni, parlementaire (Italie) ; Carole Mathieu Castelli, réalisatrice et photographe (France) ; Maura Misiti, auteure (Italie); Tatiana Pârvu, ambassadrice, Représentante permanente de la République de Moldova auprès du Conseil de l'Europe ; Carmen Quintanilla Barba, parlementaire (Espagne) ; Fatiha Saïdi, parlementaire (Belgique).

Un grand bravo à l'ensemble des lectrices pour leur engagement et leur enthousiasme. Cet événement restera un moment fort du Réseau.

Consultez notre page Facebook pour visionner le spectacle en live !

« Blessées à mort *est un projet théâtral écrit et mis en scène par Serena Dandini, visage bien connu des téléspectateurs italiens, en collaboration avec Maura Misiti, chercheuse au CNR. Il s'agit d'un recueil de monologues qui, de manière tout à fait inédite, donnent voix à ces femmes assassinées le plus souvent de la main de leur mari, de leur fiancé ou de leur ex. Celles-ci racontent elles-mêmes leur histoire, toujours dramatiques, mais avec parfois quelques pointes d'ironie. Ce sont des femmes qui proviennent du monde entier, qui s'inscrivent dans des contextes culturels et sociaux très différents les uns des autres, mais qui ont en commun le même destin tragique. Bien que les faits ne soient pas identifiables, toutes ces histoires sont inspirées de faits réellement advenus. »*

Source : http://www.feriteamorte.it/

➔ Nos membres en action

Blessées à mort en Bosnie-Herzégovine

Le spectacle de Serena Dandini fait des émules. Ismeta Dervoz, membre du Réseau, était co-organisatrice d'une conférence sur la protection des femmes victimes de violence domestique qui a eu lieu le 20 mai dernier à Sarajevo. La conférence porta plus spécifiquement sur l'application de la Convention d'Istanbul et les meilleures pratiques concernant la mise en place et la gestion des centres d'hébergement pour les victimes. Notre membre bosniaque y a inclu une représentation de *Blessées à mort*.

#BringBackOurGirls

Des membres du Réseau ont rejoint l'appel international demandant la libération des lycéennes nigérianes enlevées par Boko Haram.

➔ Rapports en préparation à l'APCE

Prévenir la violence à l'égard des femmes en se concentrant sur les auteurs

La Commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe travaille depuis des années sur les questions de prévention et de lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Elle a décidé, pour la première fois, de préparer un rapport spécifique sur les auteurs de violences afin de discuter d'une approche globale impliquant toutes les parties concernées. Une solution durable à la violence à l'égard des femmes ne peut pas être trouvée sans des actions ciblées envers les auteurs de violences. Le rapport est porté par M[me] Athina Kyriakidou (Chypre, Groupe socialiste).

Egalité et inclusion des personnes handicapées

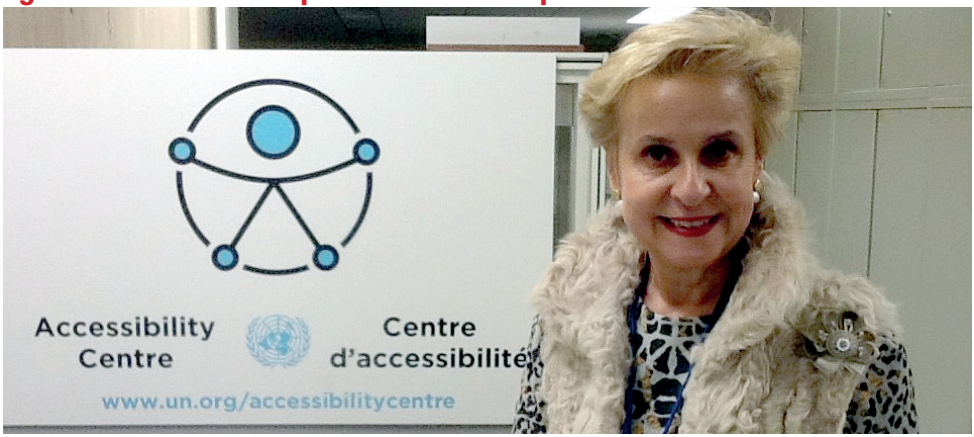

Les personnes en situation de handicap constituent la plus large minorité au monde. Elles représentent 10 à 15 % de la population européenne et sont confrontées à une multitude de défis au quotidien ainsi qu'à diverses formes de discriminations. Un rapport sur l'égalité et l'inclusion des personnes handicapées conduit par Carmen Quintanilla Barba, vice-présidente de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination, est actuellement en préparation. Le rapport évaluera les progrès effectués en matière de droits des personnes handicapées et se concentrera sur l'accessibilité, la capacité juridique et la violence à l'égard des personnes handicapées.

Appel de fonds

Je tiens à remercier les parlements qui ont déjà contribué au financement des activités du Réseau parlementaire pour « le droit des femmes de vivre sans violence ». Cela démontre leur détermination à prévenir et à combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

Ces contributions volontaires nous ont permis de produire un manuel à l'usage des parlementaires sur la Convention d'Istanbul, ouvrage disponible en 15 langues, ainsi que des supports de communication (affiches, brochures, bulletins d'information) ; d'organiser une série d'échanges de vues et de promouvoir activement la signature et la ratification de la Convention d'Istanbul en organisant des séminaires parlementaires.

Le Réseau a besoin de votre soutien pour accélérer l'entrée en vigueur de la convention. Si vous souhaitez nous aider par une contribution volontaire, n'hésitez pas à nous contacter.

Par avance, je vous remercie de votre coopération et de votre soutien.

M. Mendes Bota

Coordinateur politique du Réseau et Rapporteur général
sur la violence à l'égard des femmes

PREMS 98414 FRA

Contacts au secrétariat

M^me^ Sonia Sirtori et M^me^ Elodie Fischer
womenfreefromviolence@coe.int
assembly.coe.int/stopviolence/

Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE